

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 FEVRIER 2018**



Le sept février deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le trente et un janvier deux mille dix-huit, s'est réuni dans la salle de ses délibérations de l'Hôtel de Ville de BOLBEC, sous la présidence de Monsieur Dominique METOT, Maire.



Avant de commencer la séance Monsieur METOT demande à l'assemblée d'observer une minute de silence pour Monsieur Philippe DELACROIX ancien Conseiller Municipal.



**- APPEL NOMINAL**

Etaients présents : MM. Dominique METOT, Michel SAINT-LEGER, Philippe BEAUFILS, Mmes Dominique COUBRAY, M. Ludovic HEBERT, Mme Marie-Jeanne DEMOL, M. Raymond VIARD, Mme Ghislaine FERCOQ, MM. Jean-Claude LEPILLER, Alain GILLES, Dominique HUTIN, Eric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, François BOMBAREAU, Mmes Sylvie DEVAUX, Suzanne LE TUAL, M. Raphaël GRIEU, Mmes Karine MOUSSA, Angéline THEVES, MM Jean-Claude BRUBION, Philippe LENOBLE, Mme Céline BRULIN, MM. Rachid CHEBLI, Douglas POTIER

Excusés avec pouvoir : Mmes Angélique VOISIN, Josiane BOBEE, Laurence RUFFIER, M. Eric LEMONNIER, Mmes Véronique LEBAILLIF, Véronique ARTUR, M. David RIBEIRO, Mmes Linda HOCDE, Anne-Marie MILLET,

- Mme VOISIN avait donné procuration à M. METOT
- Mme BOBEE avait donné procuration à M. VIARD
- Mme RUFFIER avait donné procuration à MME COUBRAY
- M. LEMONNIER avait donné procuration à M. LEPILLER
- Mme LEBAILLIF avait donné procuration à Mme DEVAUX
- Mme ARTUR avait donné procuration MME LE TUAL
- M. RIBEIRO avait donné procuration à MME DEMOL
- Mme HOCDE avait donné procuration à M ; BEAUFIL
- Mme MILLET avait donné procuration à Mme BRULIN

.../...



**- NOMINATION D'UN SECRETAIRE POUR LA SEANCE**

Madame Suzanne LE TUAL est nommée secrétaire pour la séance.



**- DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ACCORDEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire au titre de l'article L.2212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la dernière séance du Conseil Municipal dont les textes figurent dans le présent registre, sont transmises par mail à l'ensemble des élus.



**- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICI-PAL DU 9 NOVEMBRE 2016**

Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2016 sont adoptés à l'unanimité.



**FIN 2018/1- SITE DESGENETAIS CONVENTION TRIPARTITE AVEC E.P.F. NORMANDIE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUX VALLEE DE SEINE - AVENANT N° 1**

Monsieur Dominique METOT donne lecture de son rapport.

Il informe que la délibération a déjà été prise le 22 septembre 2016 mais a été modifiée par rapport à la participation du Conseil Régional en faveur de ville.

.../...

.../...

Il explique qu'auparavant :

- la région cofinçait à hauteur de 20% passe maintenant à hauteur de 40%
- EPFN reste 35%

De ce fait la participation de la Ville et de la Communauté d'Agglo sont de 12,5%. (Elles ont baissé car elles étaient de 22,5%).

Pour autant une présentation du projet aura lieu le 21 février prochain à 18h30 en ce lieu.

Monsieur Jean Claude BRUBION approuve cette délibération qui est favorable à la ville, mais à cependant quelques remarques à faire. Il souhaite faire part de son étonnement de la présentation de ce projet dans la presse. Avant que la majorité des élus ne soient informée.

Il estime qu'une présentation commune avec la CVS, étant donné qu'elle va être un financeur important dans cette opération, aurait été nécessaire.

Il est satisfait qu'il y ait une réunion de programmée, car au vu de l'article paru dans la presse il trouvait que la lisibilité du plan était assez aléatoire.

Monsieur Dominique METOT répond que c'est un dossier difficile, il remercie avant tout la communauté d'agglomération de s'en être emparé car pour la commune cela aurait été compliqué financièrement de le prendre en charge toute seule.

Si il y a eu une présentation de ce projet, c'est parce que le hasard a fait que nous avons parlé plutôt positivement de BOLBEC, puisque début décembre nous avons eu la chance d'avoir la venue de Monsieur Jean-Charles de Castelbajac qui est le descendant de la famille Desgenétais. Cette visite a fait l'objet de 4 reportages sur FR 3 dont un sur BOLBEC.

Ce dernier a souhaité visiter l'ancienne usine Desgentais et la chapelle chères à sa grand-mère. Il a eu deux descendants qui ont été Maire BOLBEC en 1891 et 1893, il nous semblait donc intéressant de présenter ce pré projet, car partant de ce principe il serait peut-être intéressant de se faire parrainer par un styliste qui de plus est, est un descendant de notre ville.

Monsieur Jean Claude BRUBION n'a aucune objection sur le fait de présenter ce projet à M. De Castelbajac bien au contraire cela ne ferait que augmenter sa notoriété, mais les élus auraient pu être informés avant.

.../...

.../...

Délibération :

Dans le cadre de la reconversion de la friche Desgenétais, la Commune de Bolbec a signé une convention d'intervention avec la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine et l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) dans laquelle elle s'engage à cofinancer l'étude structure des bâtiments T et S susceptibles d'accueillir le projet de pôle des métiers d'art suivant la délibération en date du 28/09/2016. Cette étude comprend un diagnostic structurel des bâtiments et un examen de la faisabilité de leur réhabilitation pour le nouvel usage projeté.

La Région Normandie a entretemps révisé sa politique de soutien à la résorption des friches et a décidé d'augmenter à travers le fonds friche sa contribution dans le financement dans ce type d'opérations. Le taux de participation de la Région passe à 40 % au lieu de 20 %. La nouvelle clé de répartition du financement de cette étude est la suivante :

- 40 % du montant HT à la charge de la Région Normandie,
- 35 % du montant HT à la charge de l'EPFN,
- 12,5 % du montant HT à la charge de la commune de Bolbec (+100% de la TVA)
- 12,5 % du montant HT à la charge de la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine.

L'EPFN propose un avenant dont l'objet est de permettre l'application de la nouvelle clé de répartition financière (plus favorable).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 proposé par l'EPFN et d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence Monsieur le Premier Adjoint à signer cet avenant.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



**FIN 2018/2 - VERSEMENT D'UN ACOMPTE EXCEPTIONNEL SUR LA SUBVENTION ATTRIBUEE A L'UNION SPORTIVE DE BOLBEC**

Monsieur Ludovic HEBERT donne lecture de son rapport.

.../...

.../...

Madame Céline BRULIN demande les éléments qui expliquent le retard sur les subventions des autres associations.

Monsieur Jean-Claude BRUBION explique qu'il est pour soutenir les clubs sportifs mais il ne faut pas que cela devienne une fuite en avant.

Il prend exemple du versement de subvention pour le club de foot à savoir, le club a une subvention de 51 000€ auquel est venu s'ajouter une subvention exceptionnelle de 12 000€ ce qui fait 63 000€. Hors il a été déjà délibéré sur le versement d'acompte à hauteur d'un douzième par club demandeur.

Cela fait 17 000€ de subvention, et le club redemande un acompte de 20 000€, ce qui veut dire 37 000€ soit 70% de la subvention dès maintenant. Mais quelles sont les raisons exactes.

Monsieur Dominique METOT rappelle que c'est un club en plein essor et qui a donc :

- premièrement plus d'adhérents, environ 30% donc augmentation du personnel encadrant,
- deuxièmement l'atelier foot mis en place se développe, sans l'intervention financière du Collège. Actuellement il y a, un atelier sixième, cinquième, quatrième, troisième, cela engage des frais encore plus important.
- Troisièmement, comme un certain nombre de clubs ils ont une saison qui commence en septembre et se termine en juin, c'est donc cela qui engendre un certain déséquilibre par rapport aux subventions sur une année civile. C'est le cas pour d'autres associations bien entendu, mais laissez-moi vous dire que certaines associations ont une trésorerie d'avance permettant de couvrir ces frais.

Il ajoute que dans le cadre du CCAS, il est intervenu pour une association à caractère sociale pour une avance, les demandes de subventions exceptionnelles ne concernent pas que l'Union sportive Bolbécaise.

Le désengagement de l'Etat au travers des Contrats Emplois Aidés amène par exemple les associations à se repositionner autrement.

Monsieur Jean Claude BRUBION vote pour mais maintient sa mise en garde.

Monsieur Philippe BEAUFILS, au nom de l'USB, précise

« Que le Département a du retard sur le versement des subventions et il y a aussi une forte diminution des partenaires privés. Le problème est que le club doit revoir sa situation financière.

L'atelier foot du collège continue et s'agrandit mais après avoir rencontré « Madame la Provisseure » elle ne compte pas du tout intervenir financièrement.

.../...

.../...

La question posée : « Est-ce que l'on garde l'atelier foot ou pas ? »

Bien sûr, si l'on met fin à cet atelier, cela fait 50 enfants pénalisés.

Pour le sport handicap un moniteur est détaché par la ville suite à la demande de la directrice de l'IME sur le souhait d'augmenter les créneaux.

Avec Monsieur HEBERT, nous nous rendons compte aussi du désintérêt des entreprises qui ne soutiennent plus les clubs, beaucoup de bénévoles arrêtent et ne sont pas remplacés.

Je tiens à la vie associative mais tout cela devient très difficile. »

Madame Céline BRULIN fait remarquer qu'au sujet de l'atelier foot, elle comprend que le budget de l'établissement ne permette pas une participation financière, néanmoins il y aurait peut-être aussi moyen de regarder au niveau du Département pour un soutien de leur part.

Monsieur Rachid CHEBLI votera pour, mais déplore que le collègue ne s'investisse pas d'une manière ou d'une autre, il pense qu'il va à l'encontre de la jeunesse.

Monsieur Douglas POTIER vote pour, mais voudrait rebondir sur deux points qui ont été évoqués :

- d'abord sur la question criante du besoin de renouvellement, effectivement nous avons pu nous rendre compte qu'il y a un manque de jeunes.

Le paradoxe, c'est que personne n'est prêt à y remédier. Il faut voir avec quelle défiance l'engagement des jeunes est considéré et en fait l'objet ici.

- et en ce concerne la remise en cause du modèle associatif en général, il pense qu'il va falloir que les modèles se réinventent, l'exemple avec le club de fitness qui bien sûr tarifie ses activités comme toute autre association, bénévole ou pas, qui attire énormément de personnes de Bolbec ou d'ailleurs. Ils doivent être encouragés, il déplore qu'ils ne puissent prétendre à une subvention comme je l'avais déjà demandé ici.

Monsieur Philippe BEAUFILS fait la remarque suivante, « une licence Séniors coûte 85€. Trouvez-moi une licence dans un club alentours à ce prix-là, une licence enfants c'est 40€. »

Monsieur Dominique METOT répond à Mme BRULIN que le Contrat Réussite Educative Départementale a diminuée dans les collèges qui avaient de 100 % à 80 % de trésorerie d'avance. Mais intervient dans les collèges en difficultés.

A l'attente de M. POTIER sur une association en particulier, il répond qu'elle a des subventions et aussi des avantages en nature de la part de la ville. Il ajoute que la création d'une association n'a pas vocation d'en tirer des avantages personnels, mais pour rendre un service public.

.../...

.../...

### Délibération :

Lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2017, une délibération a été votée pour le versement d'acomptes sur subvention à certaines associations locales dont l'Union Sportive de Bolbec.

Par ailleurs, l'US BOLBEC a sollicité la Ville afin d'obtenir un deuxième acompte, à titre exceptionnel, sur leur subvention 2018 d'un montant de **20 000 €**, pour les raisons suivantes :

- \* en attente de subventions départementales,
- \* en attente des aides diverses de leurs partenaires,
- \* vu le calendrier sportif, les manifestations sportives ont été retardées,
- \* augmentation de ses effectifs de 30 % à l'école de foot.

Une régularisation interviendra après le vote de la délibération portant sur l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2018 lors du Conseil Municipal d'avril.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le versement de cet acompte exceptionnel.

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



<b>FIN 2018/3 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE- EXERCICE 2018</b>
---

Monsieur Michel SAINT-LEGER donne lecture de son rapport.

.../...

.../...

Madame Céline BRULIN fait la déclaration suivante :

*« La situation des collectivités reste compliquée. Ce gouvernement comme le précédent faisant en effet le choix de faire peser sur elles une part importante de la diminution de la dépense publique comme sur les autres services publics, à l'image des Hôpitaux et des EHPAD qui se mobilisent actuellement.*

*Parallèlement, il diminue l'impôt de solidarité sur la fortune, il plafonne la taxation sur les revenus du capital,... et j'en passe. Au point que L'Office Français des Conjonctures Économiques a montré que les 5 % des ménages les plus aisés capteraient 42 % des gains liés aux réformes initiées par le gouvernement. Pour les premiers de cordée, c'est un peu Noël tous les jours !*

*Difficile donc pour les collectivités et je pourrai ajouter que la difficulté tient aussi aux incertitudes sur la fin de la taxe d'habitation puisque nous savons que les gouvernements qui, successivement, ôtent des leviers fiscaux aux collectivités les compensent de moins en moins, au fur et à mesure du temps. C'est vrai, par exemple, pour le Fonds Départemental de Compensation de la Taxe Professionnelle, qui va diminuer.*

*La suppression de la Taxe d'Habitation ne signifie d'ailleurs pas nécessairement une diminution de la fiscalité locale pour les habitants. La Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations incombe désormais aux communautés d'agglomération comme Caux Seine Agglo qui pourront mettre en œuvre une taxe pour assumer cette responsabilité. Lorsque l'on voit les dégâts engendrés par les crues de la Seine, ces derniers jours, on peut facilement imaginer que cela risque de se traduire par un coût très important pour les habitants.*

*Difficile donc pour les collectivités. Cependant, vous pouvez en 2018, vous appuyez sur une augmentation des bases de la fiscalité locale que vous évaluez à 1,2 %, bases à laquelle vous avez affecté un taux d'imposition en augmentation considérable en 2016, qui se répercute année après année et devrait vous permettre d'être ambitieux.*

*Je pourrais aussi évoquer la quasi-stabilité de la DGF (bien qu'écrêtée de 90 000), l'augmentation de la DSU de 100 000€ en 2017 puis de 40 000€ en 2018. Ou les mesures de la CVS concernant le FPIC, aide non négligeable aux communes qui constituent notre agglomération. De même, la clé de répartition du FDPTP en Seine-Maritime aurait pu être beaucoup plus défavorable à notre commune.*

.../...

.../...

*En revanche, je ne comprends pas pourquoi la dotation de solidarité communautaire serait supprimée en 2018. Comme vice-président de l'agglo en charge des finances, vous allez certainement pouvoir éclairer ma lanterne.*

*Celle-ci a été mise en œuvre parce que les communes de Terre de Caux étaient bénéficiaires au titre du FPIC (à la différence de la CVS, contributrice) d'environ 500 000 euros. Ce « crédit » a été abondé de 200 000 euros par l'agglomération en 2017.*

*La fin des temps d'activité périscolaire, a aussi un impact financier positif sur les finances de la commune, en année pleine en 2018.*

*Dans ce contexte, et alors que les taux sont encore assez bas, l'endettement de la commune n'est pas indécent. Nous sommes d'ailleurs dans les clous des ratios de désendettement exigés par l'Etat dans le cadre des nouvelles mesures qu'il préconise. Cela doit permettre d'engager des investissements.*

*Nous pouvons nous réjouir que l'agglomération reprenne en main deux projets majeurs pour notre ville : l'aménagement du site Desgenétais, auquel votre obstination idéologique a fait perdre 10 ans, et le projet de médiathèque. Nous sommes cependant inquiets car aucune des 3 équipes ayant participé au concours d'architectes n'a été reçue. Nous aimerions savoir pourquoi.*

*Concernant la Place Félix Faure, son aménagement a d'abord été annoncé pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017, dans le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2017 puis aujourd'hui pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018 mais les appels d'offres ne sont pas encore lancés et les services du département se sont étonnés des délais prévus, en commission circulation et stationnement, alors qu'ils n'ont pas encore été saisis.*

*Et quid de l'aménagement de la Place Charles de Gaulle et surtout du carrefour Rue des Martyrs / Rue René Coty ?*

*Pour ce qui concerne le fonctionnement, nous avons aussi des interrogations notamment concernant les emplois au sein de services de la Ville.*

*Les chiffres du document sont contradictoires les uns avec les autres notamment par rapport à ceux donnés l'an passé. Et puis, nous nous étonnons : l'an passé vous aviez inscrit au ROB le recrutement d'un agent pour remplacer le départ en retraite au service accueil Etat Civil, Elections... finalement redéploiement en interne. Nous n'en voyons pas les conséquences budgétaires.*

.../...

.../...

*Nous sommes favorables au recrutement d'un responsable du centre social, c'est indispensable, nous avons eu l'occasion de le dire. En revanche, un recrutement au service communication pour le site Internet de la ville est-il une priorité pour les Bolbecais ?*

*Quant au Chargé de mission commerce, il devait prendre la suite de la convention finançant le poste d'animateur commercial fin d'année 2018 et les conséquences budgétaires devraient se faire plutôt sentir sur le budget 2019.*

*Or vous entendez le recruter dès cette année alors que Caux Seine Agglo a créé une SPL, Caux Seine Développement, dont la commune est actionnaire mais dont elle doit financer les interventions.*

*Régulièrement, en conseil municipal, des mutualisations sont décidées avec l'agglomération, par exemple, pour la téléphonie et l'informatique, ... nous y sommes favorables car elles peuvent en effet être source d'économie. Le problème c'est que nous n'en voit pas beaucoup les effets dans ces orientations budgétaires.*

*Pour conclure, face aux difficultés vécues par les collectivités, une des pistes et de développer des activités économiques pour pouvoir compter sur de nouvelles ressources. Mais, je le redis aujourd'hui, beaucoup de retard a été pris en matière de commerces, notamment de proximité, et bien peu d'initiatives ont été prises pour, par exemple, trouver un repreneur pour la Fonderie du Val Ricard. C'est regrettable car notre commune connaît un véritable déclin ».*

Monsieur Douglas POTIER fait la déclaration suivante :

*"Monsieur le Maire,*

*On parle beaucoup ces temps-ci d'esprit de responsabilité et de dépassement des clivages. Je suis d'ailleurs le seul ici à avoir voté à deux reprises les budgets que vous nous avez proposés. Je me baserai donc, pour le vote de celui-ci, sur 3 critères: l'efficacité - un euro dépensé doit être un euro utile -, la rigueur - pas de dépenses déraisonnables - et la justice - pas de hausse des impôts et davantage d'investissements en faveur des classes moyennes.*

*En matière d'efficacité, ce budget repose sur du sable, car la DSU est la seule ressource en hausse, ce qui ne me réjouit pas, car cela révèle le niveau de pauvreté de la commune, dont les charges sont élevées et les ressources faibles. Cette situation est structurellement intenable:*

.../...

.../...

*La ville compte 243 agents, dont deux tiers sont titulaires, soit 1 agent pour 50 habitants, contre 1 agent pour 100 habitants, soit deux fois moins, à Gruchet-le-Valasse. Les dépenses de fonctionnement sont colossales et représentent une part toujours plus importante du total des dépenses. Contrairement à ce que vous affirmez régulièrement, elles ne diminuent pas, mais stagnent. Il ne suffit plus aujourd'hui de se contenter de répéter qu'elles sont trop élevées.*

*Vous persévérez dans les projets dispendieux. Je comprends que vous veuillez marquer Bolbec de votre empreinte, mais vous le faites avec l'argent des Bolbécais. L'extension de l'hôtel de ville, la construction de la médiathèque, la rénovation de la maison Léger coûtent des millions et des millions d'euros. En économie, on désigne sous le terme d'investissement une dépense qui se révèle rentable à l'issue d'un terme. Mais combien d'années faudra-t-il avant que l'extension de l'hôtel de ville soit rentable? Vous envisagez de détruire des murs du XIXème siècle pour rejouer l'histoire de la mairie de Lillebonne. Vos dorures valent-elles ce prix? Vous me direz: "nous bénéficions de subventions". Certes, mais cet argent tombe-t-il du ciel? Ils sortent de la poche des Français, et donc aussi de celle des Bolbécais, qui ne comprennent pas qu'on dilapide leurs impôts alors que le gouvernement les presse déjà comme des citrons. Alors oui, je crois que l'Etat a raison de réduire vos dotations, car il n'y a pas d'autre moyen de vous forcer à réduire vos dépenses. Même après tant de coupes budgétaires, vous continuez en effet à dépenser à tort et à travers.*

*En ce qui concerne la rigueur, j'estime qu'il est temps de mettre un terme à ces gouffres financiers qui dévorent les impôts des classes moyennes bolbécaises. Vos "investissements" ne profitent même pas aux entreprises bolbécaises, comme en témoigne la reconstruction des services techniques. Il en résulte un excédent de seulement 330 000 euros en 2017 contre 560 000 en 2016. Ces excédents ne doivent pas être reportés, mais permettre de réduire enfin les impôts des Bolbécais.*

*En matière d'endettement, vous vous apprêtez à engager un nouvel emprunt d'équilibre. Vous me direz que les taux sont bas, mais ça n'est pas responsable, car ce sont les générations futures qui devront assumer cette dette. Une entreprise dans de telles conditions d'endettement aurait déjà mis depuis longtemps la clé sous la porte: 830 euros par habitant à Bolbec, contre 710 à Montivilliers et 660 à Yvetot.*

*En termes de justice, le compte n'y est pas. Certes, les taux des impôts n'augmentent pas, mais les bases croissent de 1,2%, alors que les prix augmentent et les salaires stagnent et subissent la hausse de la CSG. Cela après la hausse des taux que vous avez imposé que 2016, la plus forte de tout le département, et dont les habitants payent encore les conséquences: il est devenu impossible de louer, les*

.../...

.../...

*propriétaires se retrouvant avec une charge fiscale accrue sans loyer. La faiblesse des prix des loyers à Bolbec reflète une bien triste réalité! Si les bases sont plus faibles qu'ailleurs, il s'agit davantage d'une source d'inquiétude que de réjouissance: Bolbec n'est pas une commune attractive en matière d'immobilier. D'ailleurs, il n'est pas trace dans ces orientations des caméras de vidéo protection que vous nous aviez promises l'an dernier et dont nous n'avons toujours pas vu l'ombre.*

*Enfin, au sujet des orientations de la CVS, vous indiquez qu' "on peut imaginer que la CVS réfléchisse à un autre mode de répartition de la DSC moins favorable à Bolbec". Le premier Vice-président de la CVS n'est-il réellement pas sûr de ce qu'il avance ou nous prend-il pour des idiots?"*

Monsieur Rachid CHEBLI voudrait d'abord revenir sur la manière dont ils ont eu connaissance du dossier qui a été présenté ce soir. et dit :

« Prendre connaissance le lundi soir lors de la commission des finances, lorsque l'on travaille cela donne peu de temps pour étudier le dossier. Les deux raisons évoquées pour ce retard sont :

- la première que c'était la faute de Monsieur Humbert qui était en arrêt maladie, hors ce soir l'on apprend qu'il travaillait quand même de chez lui,
- l'autre raison était un calendrier trop serré, mais le calendrier de qui ? On se doute que c'est de celui de Monsieur le Maire dont on parle.

Deux jours pour préparer le dossier avant le Conseil Municipal, ce n'est pas sérieux et je tiens à dire que vous n'avez aucun respect pour votre opposition, mais nous le savons tous. Le souci c'est que vous n'avez pas non plus de respect pour les gens qui travaillent avec vous.

Ceci étant dit, la présentation qui nous a été faite ce soir fait appel à un certain nombre de remarques, aussi bien dans les dépenses de fonctionnement que celles relatif à l'investissement.

- En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement tout d'abord, l'objectif est de réduire celles-ci et de façon globale, notamment sur les dépenses du personnel.

Au travers des chiffres présenter ce soir qui parlent d'eux-mêmes, certes les dépenses sont réduites mais à quel prix ? Au détriment du personnel mais aussi de la population.

Comment le personnel peut faire mieux avec moins. En réagissant ainsi vous risquez d'aggraver les risques psychosociaux, en mettant une pression de moins en moins supportable sur les agents de la Ville.

.../...

.../...

Notamment en ne procédant pas au remplacement des agents. Lorsque l'on voit qu'à cause des économies de bout de chandelle que vous voulez faire, les ATSEMS lors des vacances de Noël ont dû faire le ménage dans les écoles avec leurs manteaux à cause du froid. Etant donné que le chauffage était coupé pour les vacances, hors tout le monde étaient au courant mais personne n'a réagi et surtout pas Monsieur Beaufile. De ce que l'on nous rapporte, il est déjà programmé de procéder de la même manière pour les vacances de Février.

- Sur les dépenses d'investissement il n'y a pas de recette miracle. Il aurait fallu pour cela peut-être avoir des projets moins pharaoniques.
  - Un Bolbécais m'a fait remarquer que la « La Place Desgenétais » avait été refaite 3 fois en quatre mandats, êtes-vous en mesure de nous dire combien cela a coûté ?
  - On peut parler aussi de l'éclairage de l'Eglise qui a coûté 80 000€
  - Mais aussi la ZAC de l'Hôtel de Ville qui est estimée à 1 800 000€ dont une partie sera subventionnée, subvention octroyée par notre ancienne députée pour laquelle vous nous avez appelés à voter sans faire de politique bien sûr, cela dit en passant.

Lors du dernier Conseil, vous m'aviez interpellé pour savoir où je comptais loger le personnel lors des travaux de la ZAC Mairie prévu par la précédente majorité hors il n'était pas prévu que le bâtiment Mairie annexe tombe.

Puis sur la remarque au sujet du personnel de l'Etat-Civil si un agent était amené à être absent l'on pensait qu'il serait remplacé hors cela n'est pas le cas, un agent absent non remplacé incombe une charge de travail supplémentaire pour ses collègues.

Le paradoxe, Monsieur le Maire, est que vous construisez des bâtiments dans lesquels vous oubliez le besoin de personnel pour faire fonctionner celui-ci.

Nous l'avons vu avec la Maison de Quartier de Fontaine Martel et celle du Champ des Oiseaux dont la presse a fait l'écho et qui vous a obligé à avoir un peu plus de considération pour le personnel et enfin à procéder au remplacement de celle-ci.

Il est à parier que cela va être de même pour la ZAC de l'Hôtel de ville et vous voulez nous faire croire que ce que vous êtes en train de construire est destiné au personnel.

Il en est tout autre. C'est juste redorer votre blason, juste pour que l'on se souvienne de vous comme un bâtisseur.

A la fin des années 70, les Elus en charge de la destinée de la ville n'ont pas anticipé la chute du textile, lorsque la concurrence Asiatique a fait son apparition.

Vous en faites de même avec votre politique commerciale qui lorsque que nous voyons que les villes alentours ont déjà réagi il y a dix ans, nous allons donc vers une ville qui sera une coquille totalement vide par votre faute.

Il ne suffit pas d'investir dans des murs pour faire d'une ville « une ville », ce qui vous importe c'est « Que restera-t-il ? » de vous lorsque les Bolbécais vous mettrons à la porte. Votre frénésie de casser et reconstruire vous obnubile, et nous laisse penser que ce n'est pas à la population dont vous pensez en premier mais à vous.

.../...

.../...

Quand on pense à l'emploi, la situation est carrément catastrophique, nous l'avons vu avec la fermeture de « COOPER » qui est passé « MARTIN CALAIS » puis racheter par un autre etc.....

Avec la « FONDERIE » également avec à la clef 15 pertes d'emploi, quand est-il de la cohésion dans notre ville que vous construisez. Comment allons-nous amener les gens qui vivent à BOLBEC à vivre ensemble ? C'est la question que je vous pose. Donc en réduisant le budget de fonctionnement expliquez-moi comment vous allez faire ?

Oui il faut investir dans le dur mais pas au détriment des services à la population.

Monsieur Jean-Claude BRUBION fait remarquer que en aillant le dossier du rapport sur le « ROB » le lundi matin ce n'est pas évident de l'étudier avant le Conseil Municipal.

Il rappelle que chaque année il y a le compte administratif en cours de réalisation, et les élus n'ont pas la connaissance exacte des dotations de l'Etat.

Il ajoute « Vous avez proposé Lundi dernier de modifier le calendrier afin que nous ayons les informations dans les 2 mois avant le vote du budget.

Il serait bien que le document nous soit transmis un peu avant la commission des finances et que celle-ci se tienne bien avant ce vote et pas 3 jours avant.

Il faut constater un équilibre au niveau des dotations. Au-delà de ça il faut une véritable réforme de la DGF, la nécessité de voir celle-ci plus équitable plus juste en espérant que le gouvernement s'y attachera.

Sur la Communauté d'Agglomération, il faudrait peut-être revoir un certain nombre de choses, notamment sur un autre mode de répartition éventuellement en revoyant la solidarité entre les communes.

La disparition progressive de la Taxe d'habitation amène certaines préoccupations sur lesquelles il faudra être vigilant.

Ce gouvernement a eu quand-même le courage de dire « on supprime la Taxe d'Habitation », ce qui amènera évidemment à une réforme globale de la fiscalité locale.

Le Président de la République annonçait pour 2020 la mise en place d'une réforme suite à ce changement.

Note que l'épargne nette est moins importante mais reste positive.

Concernant le fonctionnement, il réitère sa proposition faite l'année dernière lors d'un Conseil. Vu qu'il y a des dépenses que nous n'avons plu, comme notamment celles liées au rythme scolaire. Serait-il possible de mettre une partie de ces crédits-là au profit

.../...

.../...

éventuellement des activités culturelles à l'intention des scolaires sur les activités artistiques dans les écoles.

Sur les investissements il souhaite une approche un petit peu différente sur le projet de la Place Félix Faure.

Monsieur METOT fait remarquer à Madame BRULIN qu'elle aurait pu se féliciter car à l'heure actuelle Bolbec n'a pas les pieds dans l'eau. Ceci grâce au travail fait aux alentours de la ville avec des bassins de rétention d'eau.

De plus, en ce concerne la Communication, il n'y a plus qu'un agent et demi donc il trouve indispensable de créer un demi-poste pour un service essentiel à la ville.

Il ajoute qu'une problématique du Commerce aujourd'hui en France est constatée.

Il nous paraît donc indispensable d'embaucher une personne qui puisse gérer les enveloppes FISAC, intervenir sur une boutique test, gérer sur le marketing et surtout démarcher pour aller chercher de nouveaux commerçants, ce que le monde souhaite.

Il constate que lorsqu'il est proposé mutualiser sur un certain nombre de choses ou que l'on propose un transfert de compétences avec la CVS, les élus de l'opposition votent contre ou s'abstiennent, parce qu'ils partent vous partez du principe que les Collectivités locales ou Communes perdent trop pour rien.

En même temps, les élus de l'opposition me disent, il faut que l'intercommunalité assume certaines charges supplémentaires. Tout ceci est assez incohérent. Certes, il faut une réforme de la fiscalité locale et aucun gouvernement qui est passé n'a osé le faire.

Il ajoute qu'effectivement une économie a été faite sur le budget prévu pour les temps d'activités périscolaires, mais à compter de septembre, les charges vont augmenter pour la Collectivité étant donné que les CP vont être divisé par deux. Cela va entraîner un certain nombre de dépenses en plus.

En ce qui concerne baisse de l'endettement, en 3 ans la ville est passée de 12 millions à 9.9 millions, soit une baisse de 2 129 000€ en moins, ce qui fait 144 000€ d'économie par an. Ceci permettant d'investir pour apporter différents services à la population.

Des efforts sur le personnel ? Oui il y en a eu et au passage remercie M. BEAUFILS Adjoint en charge du personnel. En 2012, 7 860 000€ de dépense pour service contre 7 786 000€ soit 0.94% de baisse. Sans compter l'inflation sans compte le GVT soit une économie de 73 986€ en 6 ans d'exercices.

.../...

.../...

Oui effectivement on embauche car on ne peut pas dire « Oui le Commerce va mal » et ne pas se donner les moyens d'y remédier.

Pour répondre à Monsieur BRUBION est assez d'accord sur notre autonomie financière.

Quant au personnel c'est 7 786 000€ en 2017 mais les impôts ou notre autonomie financière va représenter cette année 4 millions d'euros, soit 194% de notre autonomie financière. Ce dont nous votons, sur lequel nous avons pouvoir.

Comme évoquer lors de ses vœux jusqu'à quelle autonomie financière ?

Petit rappel au travers de cette taxe d'habitation le Conseil d'Etat à imposer au gouvernement de la supprimer en 2020 au titre de légalité et cela n'est pas un choix politique, cela a été imposé sinon la réforme n'était pas mise en place.

Il va bien falloir que l'on comprenne comment faire sans l'impôt qui ne sera plus perçu, comment l'on va pouvoir désendetter l'Etat.

Pour information Monsieur BRUBION il n'y a pas de baisse de la DGF c'est moins 90 000€ pour la ville.

En ce qui concerne la DSRTTP pour la CVS c'est moins de 2 millions d'euros dès cette année. Elle va baisser de 10%. Le FDTP qui est versé pour le Département va baisser de 14% sachant qu'il avait déjà subi une baisse de 8% l'année dernière.

Ce qui représente 25 millions d'euros répartis aux Communes en 2016 23 millions en 2017 et 20 millions en 2018.

Ce qui amène une baisse des dotations aux Communes. Mais comme cette masse d'argent est donnée au Département qui la répartit, au final c'est bien le gouvernement qui se la garde.

Le fait de la baisse de la DSRTTP la DSC est supprimé de l'intercommunalité, cela fera perdre 159 000€ donc indirectement c'est de l'argent que l'Etat ne donne pas aux autres. Alors la plus petite collectivité perd de l'argent.

Il a dit : « Baisse d'endettement, augmentation d'excédent permettant des investissements qui génèrent des services à la population et à contrario de ce que dit Monsieur CHEBLI, ce n'est pas pour se faire plaisir, mais :

- 1- Il rappelle que le CHSCT a écrit à plusieurs occasions pour des conditions de sécurité du personnel. Alors si lui, défend soi-disant qu'aujourd'hui, des gens qualifiés sont embauchés, la dernière embauchée est en train de passer le CAFDES.
- 2- Quand il dit « augmentation des taux en 2016, c'est vrai mais comme cela été répété, les bases sont les plus basses sur BOLBEC (342€ en moyenne sur des villes de STRATE de 10 à 20 000, soit 34,5%).

.../...

.../...

Il ajoute que les bases de la moyenne ou de la STRATE sont augmentées, il accepte de baisser le taux d'imposition de 34%.

Il faut continuer à investir pour le service à la population, à maîtriser les dépenses.

Monsieur BEAUFILS fait remarquer que depuis son arrivée à la municipalité, il a mis en place la commission pour les risques psychosociaux, réunion de travail importante que l'ancienne municipalité n'a jamais installée. Il est porté des accusations sur le fait qu'il ne fasse pas son travail en ce qui concerne le personnel, il faut prendre la peine de venir discuter avec toutes les personnes concernées avant de juger.

Depuis la mise en place de cette municipalité beaucoup de commissions ont été mise en place avec la participation des syndicats pour permettre d'échanger un maximum sur le bien au travail des agents.

### Délibération

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence.

Cet article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

En préalable au débat, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté.

De plus, pour les collectivités de notre importance, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution des dépenses, des rémunérations, des avantages en nature).

Le rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu à un vote et est transmis au représentant de l'Etat.

.../...

.../...

C'est ce rapport qui est présenté aujourd'hui en Conseil Municipal.

**DELIBERATION ADOPTEE PAR**  
**27 VOIX POUR (élus de la Majorité)**  
**et 6 VOIX CONTRE (élus de la Minorité)**



<b>RH 2018/1 - CREATION D'UN POSTE A TEMPS MI-TEMPS AU SERVICE COMMUNICATION</b>
--

Monsieur Philippe BEAUFILS donne lecture de son rapport.

**Délibération**

Compte tenu de la nouvelle mission confiée au service communication concernant la mise en place du nouveau site internet de la Ville et à son suivi, il est nécessaire de renforcer le service communication et de prévoir la création d'un poste à 50 %.

A cet effet, il est proposé à compter du 15/02/2018, la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	+1
---	----

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir approuver les modifications ci-dessus au tableau des postes et des effectifs à compter du 15 février 2018.

**IMPUTATION BUDGETAIRE**

Budget Primitif de l'exercice 2018 Chapitre 012

**DELIBERATION ADOPTEE PAR**  
**32 VOIX POUR (élus de la Majorité et de la Minorité)**  
**et 1 VOIX CONTRE (M. POTIER, élu de la Minorité)**

.../...

.../...

Monsieur METOT Dominique	
Monsieur SAINT-LEGER Michel	
Madame VOISIN Angélique	
Monsieur BEAUFILS Philippe	
Madame COUBRAY Dominique	
Monsieur HEBERT Ludovic	
Madame DEMOL Marie-Jeanne	
Monsieur VIARD Raymond	
Madame FERCOQ Ghislaine	
Monsieur LEPILLER Jean-Claude	
Monsieur GILLES Alain	
Madame BOBEE Josiane	
Monsieur HUTIN Dominique	
Madame RUFFIER Laurence	
Monsieur LESUEUR Eric	
Monsieur LE SAUX Sylvain	

.../...

Monsieur LEMONNIER Eric	
Monsieur BOMBAREAU François	
Madame DEVAUX Sylvie	
Madame LE BAILLIF Véronique	
Madame LE TUAL Suzanne	
Monsieur GRIEU Raphaël	
Madame MOUSSA Karine	
Monsieur RIBEIRO David	
Madame ARTUR Véronique	
Madame HOCDE Linda	
Madame THEVES Angeline	
Monsieur BRUBION Jean-Claude	
Monsieur LENOBLE Philippe	
Madame MILLET Anne-Marie	
Madame BRULIN Céline	
Monsieur CHEBLI Rachid	
Monsieur POTIER Douglas	